



CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES D'ABIDJAN I (CROU-AI)

DIRECTION DU CROU-A1

SOUS DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES LOGEMENTS DU CROU-A1 (S/DAL)

CHRONOGRAMME PROPOSE POUR LES OPERATIONS DE READMISSION ET D'ADMISSION DANS LES RESIDENCES UNIVERSITAIRES DE COCODY 2020-2021 AU CROU-A1

READMISSION 2020-2021	ADMISSION 2020-2021
Du 08 au 24 Novembre 2021	Du 08 au 24 Novembre 2021
ACTIVITES PREALABLES	INSCRIPTION EN LIGNE
1) Evaluation de l'état des lieux des chambres dans les résidences universitaires	1) Ouverture du site du CROU-A1 (www.crouabidjan1.ci) pour l'impression des documents suivants dûment renseignés et signés :
2) Communication pour le Changement de Comportement (CCC)	☛ Formulaire d'admission
3) Rencontres d'info et d'échange avec les associations estudiantines	☛ Fiche d'engagement individuel et parental
COMPLETER LES DOSSIERS DE READMISSIONS	☛ Consultation et Approbation du règlement intérieur
1) Certificat d'inscription 2020-2021 ou Photocopie de la carte d'étudiant 2020-2021	2) Dépôt des documents d'admission dans les Ateliers respectifs dans les différentes résidences universitaires de cocody
2) Relevé de note ou Attestation de réussite 2019-2020 / 2020-2021	
3) Réçus de paiement à jour jusqu'en fin decembre 2021	
Date limite de dépôt : 24 Novembre 2021	
Collecte et traitement des PV d'admission par UFR et par résidences universitaires	
Du 29 Novembre au 10 Decembre 2021	Du 05 Janvier au 21 janvier 2021
OUVERTURE COMMISSION READMISSION	OUVERTURE COMMISSION READMISSION
1) Mise en place de la commission d'hébergement	1) Mise en place de la commission d'hébergement
2) Collecte, Tri et traitement des dossiers en commission	2) Collecte, Tri et traitement des dossiers en commission
3) Validation des réadmissions	3) Validation des admissions
13 Decembre 2021 au plus tard	du 21 Janvier au 28 janvier 2022
Résultats personnalisés des Réadmissions 2021 disponibles sur le site web du CROU-A1	Consolidation des Résultats
Du 14 Decembre au 18 Decembre 2021	
RECLAMMATION	
28 Janvier 2022 au plus tard	
Affichage concomitant des Résultats des Réadmissions et Admissions 2020-2021	

NB : Prévoir 2000 F CFA pour les frais de dossiers divers et Fiches techniques

Directeur du CROU-A1
Le Directeur

Dr MAMADOU Dely



Abidjan, le 25 Octobre 2021

NOTE D'INFORMATION

N° /MESRS/CROU-A 1/Dir./SDAL

Le Directeur du CROU-A1 informe l'ensemble des étudiants(es) que les opérations de réadmission et d'admission 2020-2021 relatives aux résidences universitaires de Cocody débutent à partir du 08 Novembre 2021 conformément au chronogramme diffusé par voie d'affichage et sur le site du CROU-A1 (www.crouabidjan1.ci).

S'agissant des admissions, la cité de vridi nouvellement réhabilitée est incluse.

Par conséquent, il invite les étudiants et étudiantes à se conformer aux formalités d'hébergement qui suivent :

1. **Réadmissions** : Compléter les dossiers
 - Certificat d'inscription 20-21, Attestation de réussite 19-20 /20-21
 - Être à jour de son loyer jusqu'à fin décembre 2021
2. **Admissions** : s'inscrire sur le site www.crouabidjan1.ci
 - Suivre les instructions et Constituer le Dossier physique étudiant
 - Déposer le dossier physique dans les ateliers respectifs indiqués :
où ils seront mis dans des chemises à rabat (Bleu pour les garçons et rouge pour les filles) avec les fiches techniques pour traitement.


Directeur du CROU-A1
Dr MAMADOU Dely



CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ABIDJAN 1 – (CROU-A 1)

LE DIRECTEUR

SOUS DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES
LOGEMENTS (S/DAL)

HEBERGEMENT 2020-2021

FINS DE CYCLE ET CRITERES DE READMISSION EN RESIDENCE UNIVERSITAIRES

I. MASTER 2 et DOCTORAT 3

- Pour les UFR classiques
 - Pharmacie, Médecine
 - Odonto-Stomatologie
- } Cycle continue après Master 2

II. GRANDES ECOLES PRIVEES

- Fin de cycle BTS 2

III. GRANDES ECOLES PUBLIQUES

Fin de cycle après 2 années académiques :

- ENS - ISTC - CBCG - INSAAC - ESATIC - IPNETP
(Fin de cycle après 2 années académiques) ;
- INP-HP (fin de cycle Master) ;

IV. LIMITE D'AGE

- Toutes les étudiantes et tous les étudiants ayant **30 ans** au 31 décembre 2020 ;

V. CRITERES DES LOYERS

- 1 mois d'arriéré de loyer 2019 serait un critère d'exclusion ;
- S'acquitter du 1^{er} trimestre (janvier-février-mars 2021) ;

VI. CONDITIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

- Le non-respect du règlement intérieur est un critère d'exclusion



CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ABIDJAN 1 – (CROU-A 1)

LE DIRECTEUR

SOUS DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES
LOGEMENTS (S/DAL)

ADMISSIONS EN RESIDENCES UNIVERSITAIRES

I. GRANDES ECOLES PRIVEES

Seuls sont autorisés à postuler à l'admission en Résidence Universitaires, les étudiants régulièrement inscrits dans leur établissement pendant l'année en cours et affectés de l'Etat.

N.B. : La Mention "Affecté de l'Etat" est inscrite sur la Carte d'Etudiant et le Certificat de Fréquentation de l'étudiant de l'année en cours.

II. LES CRITERES D'ELIGIBILITE EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE

- 1) Etre étudiant des universités publiques ou grandes écoles publiques et privée (Affecté de l'état) ;
- 2) Avoir une inscription régulière pour l'année académique en cours (Certificat de scolarité 2018-2019 pour les Universités publiques à cause de l'élasticité de l'année académique des Universités FHB et N-A) ;
- 3) Valider son année académique en cours
 - ☞ (Attestation de réussite ou relevé de note 2018-2019 pour les Universités publiques) ;
- 4) Avoir un âge en rapport avec le niveau d'étude ;
(Voir tableau ci-dessous)
- 5) Satisfaire aux conditions et exigences du règlement intérieur des résidences universitaires.



CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ABIDJAN 1 - (CROU-A 1)

LE DIRECTEUR

SOUS-DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES
LOGEMENTS (S/DAL)

AGE REQUIS PAR NIVEAU D'ETUDE POUR LA VALIDATION DU DOSSIER D'ADMISSION

NIVEAU D'ETUDE	DATE DE NAISSANCE	AGE LIMITE
Licence 1	1999	21 avec mention ASSEZ BIEN AU BAC
Licence 2	1997	23
Licence 3	1995	25
Master 1	1994	26
Master 2	1993	27
Doctorant 1	1992	28
Doctorant 2	1991	29
Doctorant 3	1990	30

Dans la mise en œuvre de la politique socio-culturelle et sportive, le Centre Régional des Œuvres Universitaires d'Abidjan 1 a consenti depuis toujours de loger les handicapés et cas sociaux, les sportifs et les membres des clubs culturels. Cette catégorie d'étudiant a un quota global de chambre de **500 lits** répartis comme suit :

- ✓ Les personnes handicapées : 240 lits
- ✓ Les cas sociaux : 50 lits
- ✓ Les membres des club culturels : 105 lits
- ✓ Les sportifs : 105 lits

Devant l'inadéquation entre la demande de chambre et les capacités réelles d'hébergement, tout comme les autres étudiants, il s'est agi d'instaurer et de renforcer pour cette catégorie d'étudiants, des critères d'admission et de réadmission validés avec la sous-Direction des Affaires Sociales, culturel et Sportive (S/DASCS).

CRITERES DE VALIDATION DES DOSSIERS D'ADMISSION ET DE READMISSION DES HANDICAPES ET CAS SOCIAUX

I. CRITERES COMMUNS

- 1) Être étudiant régulièrement inscrit pendant l'année universitaire en cours ;
- 2) Avoir validé son année académique ;
- 3) Être âgé de 35 ans maximum pendant l'année universitaire en cours.

N°	CAS SOCIAUX	HANDICAPES PHYSIQUES
1	Être orphelin de père et ou de mère	Être répertorié dans le registre du service social
2	Insuffisance des revenus du père, de la mère ou du tuteur légal / charge familiale	Handicaps physiques avérés et justifiés par un certificats médical signé ou contresigné par le Centre Médical du CROU-A1
3	Être non-boursier	
4	Parents démissionnaires	
5	NB : <ul style="list-style-type: none">- Ces critères ne sont pas nécessairement cumulatifs- Tous ces cas doivent être documentés et justifiés dans un rapport du service social validé par le S/DASCS	

II. CRITERES SPECIFIQUES

CRITERES DE VALIDATION DES DOSSIERS D'ADMISSION ET DE READMISSION DES MEMBRES DES CLUBS CULTURELS (CUAC)

Il existe **17 clubs culturels** ouverts aux étudiantes et étudiants des universités, grandes écoles publiques et privées qui le souhaitent. Les inscriptions se font au siège du CUAC sise au CROU-A1.

I. LES DIFFERENTS CLUBS CULTURELS DU CUAC

1	Club	Photo
2	Club	Pompoms girls
3	Club	Hôtesse
4	Club	CUABA
5	Club	OUA
6	Club	Fanfare
7	Club	Atlantique
8	Club	Masques et Balafons
9	Club	Liittéraire
10	Club	Choral
11	Club	MUR
12	Club	AJS
13	Club	Ballet Rock
14	Club	Rhésus
15	Club	Art Plastique
16	Club	Cuisine
17	Club	Scout

II. CRITERES D'ELIGIBILITE EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE

- 1) Être étudiant régulièrement inscrit pendant l'année universitaire en cours ;
- 2) Être âgé de 30 ans maximum pendant l'année universitaire en cours ;
- 3) Avoir sa carte de membre de club culturel validée ;
- 4) Justifier d'une ancienneté d'au moins 1 an dans le club choisit ;
- 5) Être proposé par le Président de son club ou l'encadreur technique du club ou Certificat de pratique culturelle ;
- 6) Faire partir de la liste définitive validée par une commission interne composée par toutes les présidentes et tous les présidents de club et présidé par le coordonnateur du CUAC.

CRITERES DE VALIDATION DES DOSSIERS D'ADMISSION ET DE READMISSION DES ETUDIANTS SPORTIFS

I. CRITERES D'ELIGIBILITE EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE

- 1) Être étudiant régulièrement inscrit pendant l'année universitaire en cours dans une UFR de l'**Université Félix Houphouët Boigny** ;
- 2) Être âgé de 30 ans maximum pendant l'année universitaire en cours ;
- 3) Avoir été sélectionné par les encadreurs du CROU-A1 spécialistes dédiés par discipline sportives pratiquée au sein de l'**Université Félix Houphouët Boigny** en vue de constituer ou intégrer des équipes d'élites existantes ;
- 4) Avoir sa carte de membre de club sportif ou d'une licence sportive validée ou un Certificat de pratique sportive validé par le S/DASCS ;
- 5) Être régulier aux séances d'entraînement et participer aux compétitions sportives organisées par l'**Université Félix Houphouët Boigny**, l'OISSU et les instances fédérales ;


Directeur du CROU-A1
Dr MAMADOU Dely